

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****2EME Réunion de 2016****Séance du 12 et 13 avril 2016**CD20160412\_82  
id. 2424

*Les douze et treize avril deux mille seize, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou son représentant.*

*Présents :*

*M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J. BEQ, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, M. D. ROGER, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL*

*Le Quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Absent(s) ou ayant donné procuration de vote :*

*M. J-M. BAYLET*

**LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE TARN-ET-GARONNE**

Les Archives départementales sont placées sous la responsabilité du Département en application de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État. **La conservation et la valorisation des archives sont une compétence obligatoire du Département et le resteront en 2016** dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale de la République.

# **I- MISSIONS ET BUDGET DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES EN 2016**

## **A- Missions**

Cinq grandes missions structurent l'action de ce service de 23 personnes (21 agents de la collectivités et 2 agents de l'État) : le contrôle, la collecte, le classement, la conservation et la communication.

- **Contrôler**

L'administration est responsable de la gestion des documents qu'elle produit ou reçoit dans l'exercice de ses fonctions, sous le contrôle scientifique et technique des Archives Départementales. Ce contrôle s'exerce sur tous les producteurs d'archives publiques du département, à travers un rôle de conseil pour la gestion des dossiers et le visa réglementaire du directeur des Archives avant toute élimination de documents.

- **Collecter**

Les Archives Départementales reçoivent les versements obligatoires de l'administration et des établissements publics après approbation du bordereau rédigé à cet effet par le service producteur. Elles s'enrichissent aussi, le cas échéant, de dépôts, dons et achats de fonds privés intéressant l'histoire locale.

- **Conserver**

Du parchemin aux données électroniques, les archives constituent un patrimoine à forte valeur juridique et historique, mais d'une grande fragilité. Les conditions de conservation et de sécurité des fonds dans le dépôt exigent une vigilance et un entretien permanents.

- **Classer**

Les fonds d'archives donnent lieu à un long et rigoureux travail de classement et de rédaction d'inventaires, aussi appelés instruments de recherches, qui sont comme la clé d'accès aux documents.

- **Communiquer**

Les fonds conservés sont un bien commun offert à la connaissance de tous. Ils sont accessibles en salle de lecture et sur le site internet ([www.archives82.fr](http://www.archives82.fr)) des Archives Départementales. De plus, un service éducatif accueille, tout au long de l'année, des scolaires pour des activités pédagogiques et des expositions. D'autres manifestations culturelles (Journées du patrimoine, Grande Collecte etc.) sont régulièrement organisées par le service.

## **B- Budget des Archives départementales en 2016**

Outre le projet de **restructuration et d'extension du dépôt, qui sera abordé dans la deuxième partie du rapport**, les principaux objectifs du service seront en 2016 :

- le **transfert d'environ 1 000 mètres linéaires** d'archives historiques vers l'annexe de la rue Labat, afin de désengorger le dépôt principal ;
- le **reconditionnement et la restauration** des fonds patrimoniaux ainsi que leur préparation aux déménagements qui seront nécessaires pendant la période à venir de restructuration des Archives ;
- le **lancement d'une étude sur la production documentaire du Conseil Départemental** dans le cadre du projet de gestion et d'archivage électroniques des documents que mènent conjointement la Direction de l'Informatique et la Direction des Archives ;
- la finalisation de **l'indexation nominative des registres matricules militaires** des classes 1887 à 1921 en vue d'**enrichir le Grand Mémorial numérique national** ;
- la poursuite du travail de **description des fonds d'archives** et d'amélioration des outils de recherches archivistiques ;
- la numérisation et la mise en ligne, sous forme d'une exposition virtuelle, **d'affiches sur la première guerre mondiale**.

Le budget proposé aux Archives départementales pour assumer en 2016 ses différentes missions est le suivant :

**Investissement : 21 500 € (hors report)**

**Fonctionnement : 98 400 €**

## **II - LE PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DES ARCHIVES**

### **A- Origine du projet**

Les Archives Départementales sont installées depuis 1904 dans une ancienne École Normale édifiée en 1873-1875 par l'architecte départemental Combebiac, en face du cours Foucault à Montauban. Cet imposant bâtiment en briques et pierres, qui occupe une place de choix dans la cité, à proximité du centre-ville et dans une zone non inondable, est depuis quelques années arrivé à un **seuil critique**, qui ne permet plus au service d'assurer sereinement ses missions obligatoires.

Ce constat a décidé la Collectivité à entériner en novembre 2007 le principe d'une modernisation des Archives Départementales sur site et à acheter dans cette perspective la parcelle Razali (460 m<sup>2</sup>), jouxtant la partie occidentale du dépôt.

En novembre 2013, l'Assemblée Départementale a validé en DM2 un pré-programme de restructuration et d'extension du dépôt, visant à améliorer l'accueil du public, doubler les capacités de stockage, se rapprocher des normes actuelles de conservation, rationaliser les espaces de travail et moderniser les équipements. L'opération est estimée à 10 000 000 €. En 2014, la SEMATEG est désignée pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Il restait cependant à vérifier certains points délicats de faisabilité du projet (magasins d'archives dits « autoporteurs » dans l'actuel dépôt et présence récurrente d'eau dans les sous-sol du bâtiment), à affiner le phasage de l'opération en site occupé et enfin à en préciser l'enveloppe budgétaire.

## **B- Faisabilité et programmation du projet**

Le bureau Espélia a été chargé en juillet 2015 de réaliser une étude de programmation et de faisabilité. Depuis lors, au moyen d'entretiens et d'ateliers avec les utilisateurs et l'appropriation du projet archivistique du service pour les trois prochaines décennies (voir annexe 1), le programmiste **a pu recenser finement les besoins en termes de surfaces, de fonctionnalité, de confort, de sécurité et d'enjeux environnementaux** et obtenu des **éléments précis sur les contraintes structurelles et géotechniques du bâtiment et du site**, grâce à deux études diligentées par la SEMATEG.

Deux réunions de restitution faites par Espélia au comité de pilotage (5 novembre 2015 et 4 février 2016) ont abouti à l'écriture d'un **pré-programme technique et au développement d'un scénario démontrant la faisabilité de l'opération sur place** (voir annexe 2), dont les points forts sont les suivants :

- Il est possible de **doubler les capacités du dépôt** (+ 9 200 mètres linéaires de rayonnages), d'améliorer significativement les conditions d'accueil du public et de travail des agents et de rapprocher l'ancien bâtiment des normes de conservation actuelles (climat, circulations, fonctionnalité, sécurité), **sans toucher à la structure des magasins « autoporteurs », mais en optimisant la parcelle Razali adjacente ;**

- **Un phasage commençant par la construction d'une extension sur la parcelle Razali permettrait de réaliser le chantier, tout en maintenant la continuité du service public** (accueil des publics et recherches administratives) et en réduisant les mouvements des fonds d'archives, grâce à une opération à tiroirs classique dans ce type de réhabilitation : au cours de la première phase pourraient être réalisés salle de lecture, bureaux, ateliers et magasins (+ 3 700 mètres linéaires de capacité) sur la parcelle Razali et l'impasse des Archives côté occidental ; la deuxième phase consisterait à transformer l'aile orientale du dépôt en magasins de stockage modernes (+ 5 500 mètres linéaires). Ces nouveaux espaces de stockage permettraient, dans une dernière phase, de vider les ailes centrale et occidentale pour les réhabiliter et les mettre aux normes de conservation et de sécurité ;

- L'opération peut tenir dans une enveloppe de **12 865 000 € HT** (hors rayonnages et mobiliers, déménagements des fonds et places de stationnement), sachant qu'une aide significative de l'État (15 à 25%) peut être attendue, grâce à la concertation engagée avec ses services depuis 2013 (Service interministériel des Archives de France, Inspection générale des patrimoines, Direction régionale des affaires culturelles, Architecte des bâtiments de France) et qui sera de plus en plus resserrée à mesure du développement du projet ;

- L'opération terminée, **une extension ultérieure du dépôt resterait possible**, en construisant dans l'espace laissé libre dans le parc et sur le passage vers l'école Léo Ferré actuellement grevé d'une servitude ;

- Le **calendrier prévisionnel** de l'opération pourrait s'étaler de manière optimale **sur quatre années (2016-2020)**.

**Un début des travaux serait ainsi envisageable en 2017, étant précisé que l'année 2016 devra finaliser un programme technique détaillé de construction et désigner un maître d'œuvre.** À cet effet, lors des orientations budgétaires du 16 mars 2016, l'Assemblée Départementale a désigné cinq conseillers départementaux et cinq suppléants qui siégeront au jury de concours. En ce qui concerne les autres personnalités de ce jury, la délibération autorise Monsieur le Président à les nommer, en temps opportun, par arrêté.

Il conviendrait désormais de se rapprocher de la mairie de Montauban pour connaître sa position sur la possibilité de lever la servitude de passage vers l'école Léo Ferré grevant la parcelle des Archives, résoudre le problème du rejet des eaux pluviales de cette même école sur la parcelle des Archives, demander une dérogation aux prescriptions du PLU concernant le nombre de places de stationnement à créer dans le cadre du projet (prévision à 31 places).

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission culture et patrimoine

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Approuve le budget 2016 des Archives Départementales : 21 500 € en investissement et 98 400 € en fonctionnement ;
- Approuve les orientations du pré-programme technique de restructuration et d'extension des Archives Départementales ;
- Porte l'autorisation de programme initiale de 2013 à 15 000 000 € ;
- Approuve l'échelonnement suivant des crédits de paiement correspondants, étant précisé qu'un crédit de 6 000 000 € a déjà été inscrit au titre de l'année 2015 :
  - 2018 : 2 000 000 €
  - 2019 : 2 000 000 €
  - 2020 : 1 000 000 €
  - Après 2020 : 4 000 000 €

- Confirme la nécessité d'entreprendre les négociations avec la mairie de Montauban sur les points suivants : servitude de passage vers l'école Léo Ferré grevant la parcelle des Archives, rejet des eaux pluviales de cette même école sur la parcelle des Archives, dérogation aux prescriptions du PLU concernant le nombre de places de stationnement à créer dans le cadre du projet ;
- Autorise Monsieur le Président à demander au bureau Espélia la réalisation du programme technique détaillé devant servir de cahier des charges pour le concours de maîtrise d'œuvre ;
- Autorise Monsieur le Président à lancer toutes les procédures afférentes à cette opération.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC